

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3453

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logement de fonction par nécessité absolue de service pour un emploi de directeur général adjoint

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3453**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Logement de fonction par nécessité absolue de service pour un emploi de directeur général adjoint**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale autorise, sous certaines conditions, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, à attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant les emplois fonctionnels de directeur général et de directeur général adjoint.

Par ailleurs, l'article 10 du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logements précise le régime spécifique applicable aux concessions de logements accordées aux sous-préfets, affectés à un poste territorial. Il prévoit la gratuité de la fourniture du chauffage, de l'eau, du gaz et de l'électricité.

Les emplois fonctionnels de la fonction publique territoriale ayant pour corps de référence celui des sous-préfets selon le juge administratif (Conseil d'Etat du 27 juin 2007, n° 292946), il convient de faire application des dispositions de l'article 10 précité.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir accepter que soit accordé au directeur général adjoint, délégué général aux ressources, un logement de fonction par nécessité absolue de service avec gratuité des prestations accessoires : eau, gaz, électricité et chauffage.

Parallèlement, les dispositions relatives à l'attribution d'un logement de fonction aux emplois fonctionnels de secrétaire général et de directeur général adjoint, prévues par les délibérations n° 76-5616 du Conseil du 17 janvier 1977, n° 1997-1523 du Conseil du 17 mars 1997 et n° 2001-0254 du Conseil du 10 septembre 2001, sont abrogées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Accepte l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service avec la gratuité des prestations accessoires : eau, gaz, électricité et chauffage, au directeur général adjoint exerçant les fonctions de délégué général aux ressources.

2° - Décide que les dispositions relatives à l'attribution d'un logement de fonction aux emplois fonctionnels prévues dans les délibérations n° 76-5616 du Conseil du 17 janvier 1977, n° 1997-1523 du Conseil du 17 mars 1997 et n° 2001-0254 du Conseil du 10 septembre 2001, sont abrogées.

3° - Fixe la date d'effet au 1^{er} mars 2013.

4° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.